

ÉTAULES

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI VINGT JUIN**  
Présents : **14** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime),  
dûment  
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
Votants : **16** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 JUIN 2024**

Présents BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
~~BOITIER Jean-Louis~~, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN  
Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles,  
~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT DéliziaAbsents ayant donné pouvoir : BOITIER Jean-Louis à GAGNADRE JosselyneSecrétaire de séance : MOTARD DanielDE 042-2024/06-006 ADOPTION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES PERMANENT POUR L'ADHESION A LA CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT  
CENTRALISE DU GIP RESAH POUR LES SOLUTIONS D'IMPRESSIONSExposé

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) est adhérente au Groupement d'intérêt Public du Réseau des acheteurs hospitaliers (GIP RESAH).

L'adhésion au GIP RESAH est réservée à ce jour au milieu hospitalier, aux communes de plus de 20 000 habitants, aux agglomérations/communautés urbaines... pour leurs propres besoins ou en tant que groupement.

Pour ses propres besoins, la CARA bénéficie (via une participation financière annuelle) de plusieurs marchés proposés par cette centrale d'achat (téléphonie mobile et liaisons internet sites distants).

Arrivée en fin de marché avec son prestataire de solution d'impression, la CARA a été interpellée par plusieurs communes sur la question des photocopieurs. C'est pourquoi, il semblait intéressant au vu des tarifs proposés par le GIP RESAH dans le cadre d'un marché de solutions d'impressions de conventionner en tant que groupement de collectivités.

La CARA a interrogé ses communes membres sur le souhait de constituer un groupement de commandes permanent pour l'adhésion au marché de solutions d'impression.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 25 juin 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

Les communes parties prenantes doivent ainsi délibérer au sein de leurs conseils municipaux sur la convention constitutive de ce groupement d'achat permanent.

La CARA est désignée coordonnateur du groupement de commandes : elle fait le lien avec le GIP RESAH et suit le montant maximum du marché. La commune traite en direct avec le prestataire et procède au règlement de ces factures.

Pour adhérer à ce marché en tant que groupement de collectivité le montant annuelle est estimée à 100€ par membres. La CARA émettra un titre de recette annuelle pour chaque commune adhérente au groupement à hauteur de ce montant.

A ce jour les communes souhaitant adhérer au marché et listées en annexes de la convention sont : Breuillet, Mortagne-sur-Gironde, Grézac, Saint-Augustin, Saint-Sulpice-de-Royan (en attente de Floirac, et Arces-sur-Gironde...)

Si d'autres communes souhaitent intégrer le groupement et donc le marché RESAH en cours de route un montant forfaitaire supplémentaire de 150€ leur sera facturé. Dans ce cas un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes permanent sera nécessaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L5215-27, et L5216-7-1 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L.2113-4, L.2113-6 et L.2113.7 ;

Considérant que le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) est un groupement d'intérêt public (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur public ;

Considérant que l'adhésion au GIP RESAH est réservée aux communes de plus de 20 000 habitants ou aux groupements de collectivités ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est adhérente au GIP RESAH, qu'elle peut adhérer à certains marchés en tant que groupement de collectivités et ainsi en faire bénéficier ses communes membres ;

Considérant les besoins de la **commune d'ETAULES** pour le renouvellement de ses solutions d'impressions ;

Considérant l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière ;

Considérant que pour adhérer en tant que groupement de collectivités il est nécessaire de créer un groupement de commandes permanent ;

Considérant que la constitution du groupement de commandes permanent est formalisée par une convention constitutive de groupement qui en définit ses modalités de fonctionnement et désigne la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique comme coordonnateur ;

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 25 juin 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242

etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr

Considérant que la Commune d'ÉTAULES va adhérer au marché à la date du 26 AOÛT 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer et, en cas d'accueil favorable, de décider :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent en vue d'adhérer à l'offre de solution d'impression proposée par le GIP RESAH
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent pour la solution d'impressions proposée par le GIP RESAH, les documents y afférents, ainsi que toutes les annexes et avenants ultérieurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent en vue d'adhérer à l'offre de solution d'impression proposée par le GIP RESAH
- AUTORISE le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent pour la solution d'impressions proposée par le GIP RESAH, les documents y afférents, ainsi que toutes les annexes et avenants ultérieurs.



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 25 juin 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**